



NON AU LICENCIEMENT INJUSTE DE JOANNY PONCET, SALARIE FRANPRIX

L'acharnement de l'employeur pour éradiquer ceux qui font valoir leur droit avec la CGT au sein de son commerce (pressions, menaces, tentatives d'isolement, représailles, harcèlement moral,... voire achat du silence par tous moyens) doit cesser !

Le syndicalisme n'est pas un délit !

Souvenez-vous, déjà à l'été 2011 vous étiez nombreux : clients, militants, amis et collègues virés à faire entendre votre indignation contre la volonté de l'employeur de licencier Joanny, l'adjoint du magasin, syndiqué CGT.

L'inspection du travail ne s'y était pas trompée, il s'agissait d'un licenciement contre un syndicaliste plutôt que contre un salarié qui avait commis une faute. D'ailleurs même le ministère du travail a suivi l'avis de l'inspection du travail. Mais ça le patron ne l'a jamais digéré et a préféré s'acharner en utilisant tous les recours existants plutôt que de reconnaître l'évidence.

C'est ainsi qu'aujourd'hui Joanny est licencié, malgré deux décisions administratives qui ont reconnu que l'adjoint du magasin ne méritait pas d'être licencié, le Tribunal Administratif de Paris en a décidé autrement. En effet, le Tribunal a jugé l'affaire dans des circonstances surréalistes. Joanny PONCET n'a pas été informé de la procédure pour cause de mauvaise adresse. Plusieurs courriers, censés être adressés à Joanny, sont revenus au Tribunal Administratif, ce qui n'a pas empêché la procédure d'aller à son terme sans que le principal intéressé puisse se défendre !

A tout moment de la procédure, l'employeur, s'il avait été honnête, aurait pu intervenir pour que le principal intéressé puisse, a minima, se défendre. Force est de constater que chez FRANPRIX (SARJEL) tous les coups sont permis, y compris, les plus bas, pour faire taire la parole des salarié(e)s.

Pour la CGT il n'y a aucun doute possible, le licenciement de Joanny, adjoint du magasin FRANPRIX est uniquement lié à son activité syndicale. La CGT a d'ores et déjà fait 5 recours auprès des tribunaux pour casser l'injuste décision de le licencier et pour qu'il soit réintégré.

Vous êtes nombreux à questionner la CGT « comment aider Joanny ? ». Venez participer au rassemblement le mardi 27 août, à partir de 13 heures 15, devant le magasin FRANPRIX, 12 bd de Magenta. Vous pouvez venir, y compris accompagnés, où vous pourrez acheter les « sandwiches et boissons CGT » de la solidarité pour soutenir Joanny, l'adjoint du magasin de Franprix. Vous pouvez aussi faire connaître cette information autour de vous. Vous pouvez aussi interpeler la directrice du magasin en lui demandant de faire remonter au PDG de l'UES que sa politique managériale est inacceptable ou appeler directement le siège, en demandant à parler au PDG au 01 55 12 04 00.

Vous pourrez aussi signer la pétition, également en ligne :

http://www.petitions24.net/non_au_licenciement_injuste_dun_salarie_cgt_de_franprix_paris_10

Ensemble, on est toujours plus forts.

Fait à Paris, 9 août 2013